

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2020

46x20

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE

Le Maire indique que le Conseil Départemental a créé un dispositif d'aide pour soutenir les projets en faveur de l'éducation par le numérique afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la loi « pour une république numérique » publiée le 7/10/2016.

Ainsi le projet de la commune visant à équiper progressivement les écoles de VPI associés à un poste informatique est éligible.

Cette année, il est prévu d'équiper deux écoles, l'école Castel Hélène et l'école des Bouroumettes.

Le taux de subvention est de 20% à 60% du montant hors taxes des investissements dans la limite d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 200 000 € HT/an.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de ce projet :

| Opération | Montant HT | Subvention Escomptée (60%) |
|---|------------|----------------------------|
| Équipement des écoles Castel Hélène et Bouroumettes de VPI associés à un poste informatique | 170 141 € | 102 085€ |

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif détaillé ci-dessus au taux maximum de 60%
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 24 Janvier 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA